



Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

Le Président

Monsieur «fus_first_name»
«fus_last_name»
«fus_titre»
«fus_adresse1»
«fus_adresse2»
«fus_adresse3»
«fus_code_postal» «fus_city»

Objet : Charte des ENS.
Réf : CL/MD/CP/«fus_nom_document»

Paris, le **06 JUIL. 2006**

Monsieur le Président et Cher Collègue,

Le Département est depuis de nombreuses années un acteur clé de la politique de protection du patrimoine naturel. Les politiques Espaces Naturels Sensibles (ENS), les politiques de préservation de patrimoine naturel menées par les Départements, constituent un des principaux volets de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable de nos territoires.

La loi du 18 juillet 1985 confiait aux Conseils généraux la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique en faveur de la préservation et de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles. Une enquête nationale menée par l'Assemblée des Départements de France en 2004 confirme l'implication des Départements et met en évidence qu'ils ont su adapter ces outils à leurs spécificités et à leurs enjeux de territoire.

Cependant, nous constatons que les politiques des ENS sont encore méconnues des autres gestionnaires d'espaces naturels et du grand public. L'Assemblée des Départements de France a donc souhaité mieux faire connaître les politiques des Départements en matière d'ENS.

Dans un contexte législatif particulièrement évolutif, il nous a semblé nécessaire de disposer d'un cadre de référence commun à tous les Départements. La charte, que vous trouverez ci-joint, a été rédigée à partir de contributions de nombreux Départements. Elle a pour objectif de répondre à ce besoin. Elle est à la disposition des Conseils généraux qui souhaitent y adhérer, je vous invite à en délibérer dans vos assemblées départementales.

Dans le cadre des Quatrièmes Assises Nationales des ENS, organisées par le Conseil général de l'Essonne les 18 et 19 octobre prochains, aura lieu la signature officielle de la Charte par Philippe Richert, Président de la Commission Environnement et Développement Durable de l'ADF, par le Conseil Général de l'Essonne et plusieurs autres Conseil généraux. Tous les Conseils généraux souhaitant l'adopter sont invités à être représentés pour participer à la signature officielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claudy LEBRETON